AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 16-7-81812633

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405 12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : J. THIAULT - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

Bulletin n° 22 - 3 Juillet 1981

V I G N E

MILDIOU : Se reporter à notre bulletin n° 21 du 29 juin 1981.

CULTURES LÉGUMIÈRES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE : Les pluies enregistrées les 27 et 28 juin ont été très favorables à une progression de la maladie.

Il convient donc de maintenir une protection soignée de l'ensemble des cultures en renouvelant, si cela n'a pas été fait, les traitements qui ont été lessivés (produits classiques).

MILDIOU DE L'OIGNON - SEPTORIOSE DU CELERI : Poursuivre la protection.

M A Ï S

PYRALE : Les sorties de pyrale ont débuté entre le 10 et le 20 juin et elles s'intensifient actuellement. Le dénombrement des pontes révèlent que celles-ci ne sont pas encore très importantes et jusqu'à ce jour aucune éclosion n'a été décelée.

Aussi compte tenu de ces observations il est préférable d'attendre pour intervenir afin de se rapprocher au maximum du stade fin de cornet.

Dans les zones habituellement infestées il convient de suivre attentivement l'évolution des maïs et de prendre dès maintenant les dispositions en vue de réaliser les traitements.

Dans l'Est et le Sud de la Circonscription, le stade fin de cornet sera bientôt atteint et les interventions pourraient être envisagées dès la semaine prochaine.

Nous rappelons que seules les formulations microgranulées sont autorisées à la vente pour lutter contre la pyrale du maïs. Elles permettent :

- d'obtenir une bonne efficacité en concentrant le produit au niveau de l'aisselle des feuilles de maïs et dans le cornet, lieux de passage obligatoire de la larve lors de la pénétration dans la tige
- d'assurer une bonne rémanence des produits.

Signalons que l'emploi des pyréthrinoïdes liquides pour lutter contre la pyrale a provoqué localement en 1980 des pullulations de pucerons dont les causes restent à préciser. En attendant les résultats des études en cours, nous déconseillons l'utilisation de telles spécialités qui ne sont d'ailleurs pas homologuées pour lutter contre ce ravageur.

P 187

Les produits autorisés actuellement pour lutter contre la pyrale du maïs sont les suivants :

MATIERES ACTIVES		SPECIALITES COMMERCIALES		
NOMS	DOSES/HA	NOMS	TENEURS	DOSES/HA
Bacillus thuringiensis		Bactospéïne	500 U.A. AK/mg	30 Kg
chlorpyriphos	375 g.	Dursban 1,5 G	1,5 %	25 Kg
endosulfan	1 250 g.	Thiodan 5 G	5 %	25 Kg
etrimfos	750 g.	Ekamet Gran.	5 %	15 Kg
fenitrothion	750 g.	Pirizol Sumifrène	3 %	25 Kg
parathion	750 g.	Ecadion Gran. Ekatox 2,5 G Sopral Gran.	2,5 %	30 Kg
	625 g.	Kriss 2,5 G	2,5 %	25 Kg
perméthrine	75 g.	Perthrine MG	0,3 %	25 Kg
phoxime	1 250 g.	Agridine 5 G Volaton 5	5 % 5 %	25 Kg 25 Kg
phoxime	625 g.	Volaton 2,5 Ditox	2,5 % 2,5 %	25 Kg 25 Kg
profenophos	1 250 g.	Pirizol super	5 %	25 Kg
tetrachlorvinphos	1 500 g.	Gardona G 5	5 %	30 Kg
triazophos	1 250 g.	Hostathion GS Hostathion 5 G	5 %	25 Kg

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET